



# RECITAL

## Auvergne-Rhône-Alpes



Renforcer l'éducation à une citoyenneté Internationale dans nos territoires par une approche locale des Objectifs de Développement Durable

### APPEL A PROJETS



Date limite de dépôt du dossier de demande de subvention :  
**26 mars 2021**





## Présentation de votre structure

**ADOS** est une association loi 1901 qui soutient et favorise les échanges, la coopération et les relations d'amitié entre les régions de Matam et les départements de Drôme Ardèche. Elle accompagne et met en lien différents acteurs, des élu·e·s, des professionnel·le·s, des citoyen·ne·s mais aussi des groupes de jeunes qui ont un projet professionnel à l'étranger (accompagnement de stage) ou de solidarité internationale.

ADOS accompagne des collectivités locales, notamment à travers des projets pour l'eau et l'assainissement, le traitement des déchets ou le développement local.

ADOS mène aussi des actions d'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) à destination de publics variés, en France et au Sénégal, sur des questions telles que le développement durable, l'eau, l'interculturalité ou encore les discriminations.

**Romans International** est une association d'éducation populaire d'éducation à la citoyenneté internationale. Elle vise, par son projet associatif à favoriser le vivre-ensemble mais aussi à contribuer à la paix entre les peuples.

Elle est située à Romans sur Isère avec un rayonnement en Drôme-Ardèche mais aussi à un niveau régional. Les interventions s'adressent principalement à un public jeune de moins de 30 ans mais aussi à des personnes en lien avec la jeunesse (animateurs, éducateurs, missions locales). Son mandat est de **contribuer au vivre ensemble par l'éducation à la citoyenneté internationale**.

L'association défend l'idée que chacun doit pouvoir participer aux décisions qui le concernent, c'est-à-dire être **acteur de sa vie** et prendre part à la collectivité. De même son action se base sur l'idée d'interdépendance entre les êtres humains, c'est pourquoi la citoyenneté doit pouvoir se concevoir au niveau local (immeuble, quartier, ville) mais aussi à l'échelle mondiale.

## Présentation du projet RECITAL

Le projet RECITAL (Renforcer l'éducation à une citoyenneté internationale dans nos territoires par une approche locale des ODD) est coordonné en Auvergne-Rhône-Alpes par RESACOOOP<sup>1</sup>. Il vise à diversifier les acteurs et les publics bénéficiaires d'actions d'éducation à la citoyenneté internationale, en développant des partenariats entre acteurs de l'international et structures jeunesse (éducation populaire, services jeunesse de collectivités, services de prévention, protection de l'enfance, etc.) et en renforçant les capacités de celles-ci à s'appropriier **des enjeux internationaux** de développement sous le prisme des **Objectifs de développement durable** (ODD).

Le projet est mis en œuvre en prenant en appui sur les têtes de réseau « Jeunesse et solidarité internationale » de 6 départements<sup>2</sup> de la région dont les départements de Drôme et d'Ardèche, afin de favoriser la création de relations de proximité. Il cible les habitants des zones rurales et des zones urbaines dites « quartiers politique de la ville », au premier rang desquels les publics jeunes.

Au-delà des activités d'information, de formation et d'animation générale, une enveloppe financière de 10 000 euros est mise à disposition dans chacun des 6 départements pour financer des activités répondant aux objectifs du projet RECITAL. Dans les départements de Drôme et d'Ardèche, cette enveloppe d'un montant total de 20 000 € est gérée de façon concertée par Romans International et ADOS et sera répartie grâce au présent appel à projets.

<sup>1</sup> Réseau Auvergne-Rhône-Alpes de la coopération internationale – [www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)

<sup>2</sup> Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône et Savoie

## 1. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets a comme objectif de soutenir des activités d'information et de sensibilisation :

- en lien avec la thématique des Objectifs de Développement Durable, en croisant si possible les regards sur les problématiques des pays du Nord et du Sud.
- à destination de et avec la participation d'habitants de zones rurales et/ou de zones urbaines « politique de la ville » (QPV), en majorité des publics jeunes (hors temps scolaire).

## 2. Structures éligibles

L'appel à projets est à destination des organisations de la société civile ayant leur siège dans les départements de Drôme et d'Ardèche et ayant au minimum 2 ans d'activité :

- Association française loi 1901 ;
- Collectif associatif ou groupement d'associations (un chef de file est alors désigné et sera le seul bénéficiaire et responsable de la subvention pour le collectif).

## 3. Projets éligibles

### ▪ Nature et contenu des projets

Les projets proposés doivent mettre en avant l'universalité des ODD et permettre une mise en regard des thématiques traitées et des situations, tant ici que dans les pays du Sud. Chaque projet retenu devra proposer une ou plusieurs activités d'information et de sensibilisation aux ODD qui pourront prendre des formes très variées : animations extra-scolaires, échanges à distance, rencontres, festivals, manifestations, etc.

Ces activités devront répondre aux priorités suivantes :

- Activités en lien avec des problématiques liées à un ou plusieurs ODD. (Seront valorisées les actions croisant les rapports NORD/SUD)
- Activités ayant pour publics-cibles : des habitants de QPV et de zones rurales, en particulier des publics jeunes (mais non exclusivement).
- Activités se déroulant hors temps scolaire

NB : les projets peuvent être mis en œuvre par et/ou pour les jeunes

### ▪ Public cible

Les bénéficiaires des projets seront les habitants des quartiers prioritaires de la ville ou des zones rurales. Les jeunes sont ciblés en particulier, mais pas exclusivement.

### ▪ Période des projets

Les projets devront obligatoirement être réalisés entre le 26/04/2020 et le 15/12/2021, restitution incluse.

### Ne sont pas éligibles :

- Les projets d'envoi de matériels (médicaments, livres, etc.) ou de collectes privées ;

- Les voyages individuels ou de groupe des membres de la structure ;
- Les projets de vente de produits divers ;
- Les projets d'opération ponctuelle d'urgence et projet de volontariat ;
- Les projets de publications ou éditoriaux, quand le projet ne présente que ce type d'activités ou quand il est entièrement construit autour de ce type d'activités ;
- Les projets dont la thématique principale est la découverte d'un pays ou d'une zone géographique particulière.

## 4. Eligibilité des dépenses

### ▪ Montant accordé

- Cet appel à projet a pour objectif de soutenir plusieurs projets par département avec un montant maximum de 3500 € par projet. Le financement alloué sera compris entre 1000 euros et 3500 euros par projet.
- Le financement apporté par Récital ne pourra pas représenter plus de 65% du montant total de l'action proposée. La structure demandeuse devra apporter le reste du cofinancement, soit par d'autres financements, soit sous forme de valorisations (temps de travail de salariés ou de bénévoles, dons et prêt de matériel, prêt de salle.). Les contributions valorisées ne pourront pas excéder 35% du montant total de l'action et l'association bénéficiaire devra être en mesure de les justifier en fin de projet.

**Attention : les fonds de l'Agence française de développement (AFD) et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ne sont pas mobilisables en tant que cofinancements de ce dispositif (par exemple, le dispositif ISI 2)**

### ▪ Dépenses éligibles

- Les coûts spécifiques liés à la réalisation du projet (achat de petit matériel, conception et impression d'outils...).
- Les dépenses de personnel : salariés du porteur de l'initiative et de ses partenaires au prorata du temps effectivement passé sur le projet.

Les dépenses couvertes par des contributions valorisées devront bien être inscrites dans le budget prévisionnel pour être prises en compte. Pour la valorisation de temps de travail, la norme retenue est de 40 euros de l'heure maximum.

### ▪ Dépenses non éligibles

- Les investissements en matériel ;
- Les investissements en immobilier.

Toutes les dépenses du projet devront pouvoir être justifiées en fin de projet : devis, factures, etc.

RESACOOOP prend en compte les dépenses engagées entre la notification de la subvention et la date limite du 15 décembre 2021.

### ▪ Modalités de versement :

Un acompte de 50% sera versé au moment de la notification d'attribution de la subvention. Le solde se fera après réception et contrôle des bilans narratif et financier, et des pièces justificatives.

## 5. PROCESSUS DE CANDIDATURE

### Dossier à présenter :

Il est possible de présenter le dossier de candidature sous divers formats : Papier, vidéos, etc.

Il est important cependant que la processus d'élaboration du projet et le lien avec les ODD soit mis en avant.

- Dossier de candidature ;
- Budget prévisionnel ;
- RIB ;
- Copie du récépissé délivré par la préfecture, relatif à la déclaration de création de l'association.
- Dernier rapport annuel d'activité soumis à l'assemblée générale de l'association.
- Tout document jugé utile à la bonne compréhension du projet.

Le document du dossier de candidature est téléchargeable sur les sites suivants : [www.romans-international.fr](http://www.romans-international.fr), [ados-association.org](http://ados-association.org), [www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)

Une fois rempli, il devra être transmis à l'adresse électronique suivante : [sve@romans-international.fr](mailto:sve@romans-international.fr)

## 6. CRITERES D'EVALUATION

### Critères d'évaluation

#### LES CRITERES FORMELS

- La structure de la société civile : association, ONG, structures jeunesse
- Les actions se réalisent sur le territoire de Drôme ou d'Ardèche et sont à destination d'un public de Quartiers Politique de la Ville (QPV) et / ou des zones rurales et d'un public jeune (11 à 30 ans)
- Les actions visent à sensibiliser aux objectifs du développement durable

#### LES CRITERES BONUS

-

#### Le projet

- Les jeunes sont impliqué.e.s dans la construction du projet = 1 point
- Le projet s'intègre dans un parcours professionnel = 1 point
- Le projet favorise la mixité de genre = 1 point
- Le projet favorise la rencontre intergénérationnelle = 1 point
- Le projet a une visée sociale, de cohésion ou d'insertion = 1 point
- Le projet est innovant et/ou original = 2 points

#### Les partenariats :

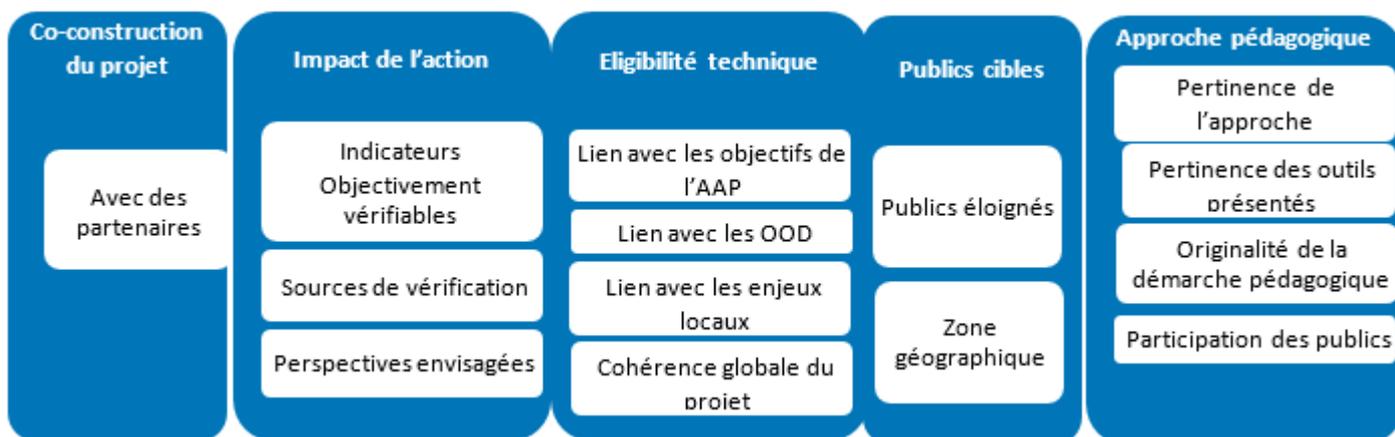
- Le projet comprend un partenariat avec une association locale = 2 points
- Le projet comprend un partenariat avec une association de solidarité internationale = 2 points
- Le projet comprend un partenariat avec un partenaire du sud = 2 points
- 

#### La restitution :

- Une restitution est prévue et sera ouverte au/ consultable par le grand public – en fonction de l'évolution de la situation sanitaire = 1 point

**Coup de cœur** = 2 points maximum

### Guide à l'élaboration du projet



- **Processus de sélection**

Dépôt des dossiers jusqu'au 26 mars à minuit

Une pré-sélection aura lieu entre le **29 mars et le 06 avril 2021** et le jury sera composé d'associations et de services d'Etat liés à la jeunesse

Pour tous les projets sélectionnés, il sera demandé aux porteurs de projets une présentation orale du projet (en distanciel et ou en présentiel) le **21 avril 2021**.

La réponse définitive sera diffusée le **26 avril 2021**.

. Les dépenses engagées pour la restitution peuvent être intégrées dans le budget.

- **Accompagnement des projets**

Un temps d'accompagnement aux porteurs de projets sera proposé à toutes les structures désireuses de déposer un projet le 25 février 2021 de 10 h à 12 h (en visio). En parallèle deux nouveaux temps de co-formation et d'échanges sur la thématique des ODD seront **proposés le jeudi 11 Mars sur la thématique des discriminations et des inégalités (ODD 5 et 10) par Romans International) et le 25 mars sur la thématique de la consommation responsable (ODD 12) par ADOS.** Nous incitons vivement les porteurs de projets à y participer.

## 6. CALENDRIER

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 26 mars 2021
- Validation des projets par le Comité de sélection : 21 avril 2021
- Communication des résultats : 26 avril 2021
- Réalisation des projets : entre le 26/04/2021 et le 15/12/2021

- Date limite d'envoi du compte-rendu financier : 08/01/2021. Les candidats devront obligatoirement compléter



Le dossier de candidature complet doit être adressé  
au plus tard le 26 mars à midi, par mail à l'adresse suivante  
[sve@romans-international.fr](mailto:sve@romans-international.fr)

et transmettre le dossier de candidature (en annexe).